



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 45294

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante de la dégradation du patrimoine confié aux Archives nationales. L'accès aux documents d'archives devient de plus en plus difficile au point que les universitaires étrangers renoncent à étudier l'histoire de France et que les documents eux-mêmes sont menacés de disparition. C'est pour remédier à cette situation que l'association « une cité pour les Archives nationales », souhaite obtenir la construction d'un nouveau centre qui permettrait de sauvegarder et de continuer à collecter les documents qui font partie intégrante de notre patrimoine culturel. Malgré des crédits inscrits au budget 2004 du ministère de la culture pour lancer le concours de maître d'oeuvre du nouveau centre, il semble qu'aucune décision n'a encore été prise relativement au choix du futur site. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quel stade en est la procédure.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris-8-Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 km, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre, pour lequel un appel à candidatures a été lancé. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45294

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5923

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7141